

La France a-t-elle plus d'emplois publics que ces voisins ?

Alors que la question du nombre de fonctionnaires fait l'objet de débats politiques récurrents, le Centre d'analyse stratégique (CAS) a rendu public ce 8 février son "Tableau de bord de l'emploi public". L'objectif de ce document d'une centaine de pages ? Comparer la situation française à celle de ses voisins européens. Ceci afin de suivre "la progression des réformes de la fonction publique en France et à l'étranger", a indiqué Vincent Chiriqui, directeur général du CAS, lors de la présentation du rapport. Mais comment faire, alors que chaque pays a sa propre histoire et donc des systèmes administratifs, éducatifs et de santé différents de ses voisins ?

Les chercheurs du CAS ne se sont pas laissés effrayer par la difficulté de l'exercice. Ils ont choisi des données macro-économiques de la comptabilité publique de chaque pays, puis ont mesuré "l'emploi public" à l'aune du seul critère à peu près commun aux 19 pays développés étudiés : les emplois financés sur ressources publiques. Dans ce cadre entrent, pour la France, les agents publics (fonctionnaires et contractuels des trois fonctions publiques) ainsi que les emplois "sous-traités" (personnel des agences, des organismes de sécurité sociale). A ce premier cercle, le CAS ajoute les emplois financés par des "transferts en nature", comme les médecins libéraux. En effet, explique Vincent Chiriqui, "d'un point de vue économique ces activités peuvent être assimilées à des quasi-concessions des services publics confiées à des agents privés".

Un pays dans la moyenne.

Après ces précautions méthodologiques, les résultats : "En France, le niveau d'emploi dans les administrations publiques (centrales, territoriales et de sécurité sociale) apparaît en première analyse élevé au regard du nombre d'administrés". Il s'élève à 88 emplois publics pour 1.000 habitants. Cependant, ce niveau est "supérieur" à celui de l'Allemagne (70 ‰), "proche" de celui constaté dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni 88 ‰, comme la France) et "très inférieur" aux ratios d'Europe du Nord (160 ‰ pour le Danemark et la Norvège).

Les rémunérations afférentes à ces emplois publics s'élèvent à 13 % du PIB, contre 6 % au Japon et 17 % au Danemark. Cette position, qualifiée par le CAS de "moyenne-haute", s'accompagne d'un faible recours à la sous-traitance en comparaison des pays anglo-saxons. Concernant la répartition de ces emplois entre les principales activités exercées par les administrations, "la France présente un profil identique à la plupart des pays de l'OCDE avec 31 % des rémunérations versées à l'éducation, 18 % à la santé, 10 % à la protection sociale, 8 % à la défense et 5 % à l'ordre et la sécurité".

Et quelle est la place des administrations d'Etat dans cet emploi public ? Là encore, la France est dans la moyenne : "La France présente un profil similaire à celui de la plupart des pays de l'OCDE avec 52 % des rémunérations publiques versées par le niveau central, 25 % au niveau local et 23 % par les administrations de sécurité sociale."

Sur le long terme enfin, le directeur général du CAS constate "une stabilisation progressive de l'emploi public depuis 2004". Une situation qu'il qualifie de "véritable rupture par rapport à la tendance fortement haussière observée au cours des deux décennies précédentes".

Hélène Lemesle

Article publié le 09 février 2011.
Source Site Localtis.info